



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales

22 et 26 juin 2015

Recours Évaluation Professionnelle

Catégories A – B – C

Juillet 2015

Des élu-es Cgt actifs et efficaces

Les élu-es Cgt, dès la fin des évaluations, ont été présent-es pour informer les agent-es sur la procédure de recours. Une aide leur a été apportée dès le recours auprès de l'Autorité Hiérarchique. Puis tout au long de la procédure jusqu'en CAPL, les élu-es Cgt ont travaillé avec les collègues pour l'amélioration de leur évaluation. Les résultats sont là :

- 25 recours (A, B et C confondus)
- 6 collègues ont sollicité le soutien de la Cgt
- Les élu-es Cgt ont obtenu des améliorations de l'évaluation pour 5 dossiers sur les 6 défendus.
- Pour les autres dossiers, 15 sur 19 ont obtenu une amélioration partielle ou totale.

La CGT a critiqué le système d'évaluation à partir de mérites comparés mettant les agents en concurrence permanente à l'opposé d'une juste appréciation du travail et des qualités mises en œuvre par les agents ([Cf. Déclaration liminaire](#)).

N'hésitez pas à faire des recours

Dans un contexte d'austérité budgétaire, avec une 5ème année de gel du point d'indice, l'avancement d'échelon constitue le seul moyen de ne pas trop décrocher par rapport à la hausse du coût de la vie.

Il ne faut donc pas hésiter à déposer un recours en révision de son évaluation.

La Cgt vous aidera dans l'élaboration de vos recours.

Il convient de rappeler que seuls les points soulevés lors du recours hiérarchique peuvent ensuite être examinés en CAPL.

Autorité hiérarchique

Par ailleurs, la possibilité d'avoir un entretien avec l'autorité hiérarchique n'a été utilisée que par un-e agent-e cette année, preuve que cette mesure ne rencontre que peu d'écho.

La CAPL étant amenée à voter sur les propositions de l'administration, les élu-es CGT ont voté « pour » dès lors que les propositions de l'administration répondaient en totalité à la demande des collègues, contre dans le cas contraire.

Après les CAPL, les collègues qui nous avaient sollicité ont été informé-es individuellement des résultats.

Compte rendu des CAPL

Agentes & Agents

Nombre de collègues évalués : 500 (499 en échelon variable, 1 en échelon terminal)

Toutes les demandes complémentaires des chefs de service en commission d'harmonisation ont été satisfaites soit 43.

13 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (5 admissions totales, 3 admissions partielles et 5 rejets totaux notamment du fait que le recours hiérarchique n'accorde pas de réduction de mois en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 4 recours (contre 12 l'an dernier).

- 1 recours portait sur une modification de l'appréciation portée dans les résultats obtenus
- 1 recours portait sur le profil-croix et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur le profil-croix, l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur la réduction/valorisation

La réserve était composée de 23 réductions de 1 mois et 13 de 2 mois !

La Présidente de la CAPL Mme Roger a indiqué que ce volume disponible important était principalement le fait des nombreux départs en retraite.

Après avis de la CAPL :

- 1 collègue a obtenu la modification de l'appréciation portée sur les résultats obtenus
- 1 collègue a obtenu une modification de l'appréciation générale, du profil-croix et une réduction de 1 mois
- 1 collègue a obtenu une réduction de 1 mois
- 1 collègue a obtenu une réduction de 2 mois

Sur les 4 dossiers examinés en CAPL, la CGT était mandatée sur 1 dossier.

Résultat : admission totale

Pour les 3 autres dossiers, 2 ont obtenu partiellement satisfaction et 1 satisfaction totale.

Contrôleuses & Contrôleurs

Nombre de collègues évalués : 688 (635 en échelon variable, 53 en échelon terminal)

20 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (6 rejets partiels et 14 rejets totaux notamment du fait que le recours hiérarchique n'accorde pas de réduction de mois en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 15 recours (contre 8 l'an dernier) : 3 dossiers en C2, 5 en C1 et 7 en CP.

- 12 collègues demandaient une valorisation ou réduction de 2 mois
- 2 collègues demandaient une valorisation ou réduction de 1 ou 2 mois selon les dossiers
- 1 collègue demandait une mention d'encouragement
- 3 collègues demandaient la modification de l'appréciation générale
- 3 collègues demandaient l'amélioration de leur profil croix

La réserve était composée d'un volume de 12 réductions de 1 mois et 4 de 2 mois (pour rappel 17 réductions de 1 mois et 8 de 2 mois en 2014)!

Après avis de la CAPL :

- 6 collègues ont obtenu une réduction d'un mois
- 4 collègues ont obtenu une réduction de deux mois
- 2 collègues ont vu leur profil croix amélioré
- 2 collègues ont obtenu une modification de l'appréciation générale
- 3 dossiers n'ont rien obtenu

La CGT avait été mandatée pour défendre 3 dossiers.

Résultat : une admission totale, une admission partielle et un rejet.

La parité administrative a été particulièrement sensible à la situation des collègues amené-es à pallier un manque d'effectif encadrant.

Des écrits inadmissibles ont été retirés sans problème par l'administration : cette dernière reconnaît une situation particulière avec un chef de service qu'elle promet de régler rapidement.

La valeur professionnelle et la manière de servir de l'agent sont appréciées au moyen d'un tableau synoptique et d'une appréciation générale. La manière de servir ces rubriques a un impact non négligeable sur l'attribution de réductions, donc sur l'évolution de la carrière de l'agent et des incidences financières.

Rappel : Une très bonne appréciation générale doit être en adéquation avec un très bon profil croix.

La CGT invite les agents à s'assurer de la concordance qui doit exister entre la réduction d'ancienneté, le profil-croix et l'appréciation générale afin de mieux cibler ou articuler les recours éventuels.

Inspectrices & Inspecteurs

Nombre de collègues évalués : 240 (179 en échelon variable, 61 en échelon terminal)

8 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (5 rejets partiels et 3 rejets totaux notamment du fait que le recours hiérarchique n'accorde pas de réduction de mois en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 6 recours (contre 7 l'an dernier). Un 7ème sera néanmoins examiné le 10/7.

- 1 recours portait sur les résultats obtenus, le profil croix, l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur le profil croix, l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur l'appréciation générale
- 3 recours portaient sur la réduction/valorisation

La réserve disponible pour la CAPL était de 3 réductions de 1 mois. Aucune réduction de 2 mois n'était disponible ce que la CGT a condamné.

Après avis de la CAPL :

- 2 collègues ont obtenu une réduction d'un mois
- 1 collègue a obtenu une valorisation d'un mois (non prélevée sur la réserve)
- 1 collègue a obtenu une amélioration de son profil croix et de son appréciation générale
- 2 collègues n'ont rien obtenu

1 réduction d'un mois n'a pas été utilisée (sera laissée à la Direction l'année prochaine).

La CGT était mandatée pour défendre 2 dossiers.

Résultat : admission totale pour les 2 dossiers (2 réductions d'un mois et une modification de l'appréciation générale)

NB. La différence entre le nombre d'appels et les résultats présentés pour les 3 CAPL s'explique par le fait que le recours pouvait porter sur les résultats obtenus, le profil croix, l'appréciation générale et/ou les réductions/valorisations.

Recours en CAP Nationale

Nous rappelons également aux collègues que, s'ils n'ont pas obtenu totalement satisfaction en CAP Locale, ils peuvent faire un recours en CAP Nationale. Le délai prévu dans l'instruction pour faire ce recours est de deux mois à compter de la notification de la décision de la CAPL.

À titre pratique, le délai a été ramené à 15 jours !

Contactez vos élu-es CGT Finances Publiques de Loire Atlantique qui vous aideront à rédiger votre recours et prendront contact directement avec vos élu-es CGT nationaux pour les aider à mieux défendre votre dossier.

Vos représentant-es CGT Finances Publiques lors de ces CAPL

Catégorie A :

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)
François BARILLOT (02 51 12 81 88)

Catégorie B :

Cécile HAURAY (02 40 55 67 15)
Marielle ARTEAUD (02 51 12 84 97)
François BAUDOUIN (02 51 25 07 94)
Patrice MARTIN (02 51 12 81 85)

Catégorie C :

Patricia MASSON (02 51 12 87 30)
Christophe PAGNIER (02 51 12 87 63)
Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)
Christophe LALAITE (02 40 91 98 03)



Contacter la CGT

- Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44035 Nantes Cedex
- Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>